

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 décembre 2023****Délibération n° 2023-104**

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit décembre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2023.

Objet : Vœu sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS,

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS (pouvoir à Frédéric GOULIER), Maxime AMBARD, (pouvoir à Frédéric TISSOT), Aubin AMARDEIL (pouvoir à Jean-François DODET), Aurélie DE VOS, Laurianne SENE (pouvoir à Rémi DELATTE).

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Antoine CAMUS et Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI ont été nommés secrétaires.

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

La baisse des dotations de l'État est une question cruciale pour les communes. Saint-Apollinaire n'échappe pas à cette problématique et les conséquences de celle-ci sur les finances communales est alarmante.

Il est impératif que nous exprimions notre préoccupation quant à l'impact de cette diminution des ressources sur nos capacités

- à maintenir des services essentiels à nos citoyens
- et à dégager des excédents de fonctionnement pour pouvoir investir dans le développement et la modernisation de nos équipements.

L'Etat se targue d'augmenter l'enveloppe de la DGF dans la loi de finances 2024 ;

- Elle évolue en effet à la hausse de 220 M€ pour atteindre 54,79 Mds €.
- Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV, et DSID) sont quant à elles, maintenues à 2 Mds € en AE et 1,8 Md € en CP.
- La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité est portée à 100 M €.

Mais, dans le même temps, les communes voient leur part forfaitaire de DGF

- diminuer progressivement,
- purement et simplement supprimée pour beaucoup de communes (21 en Côte-d'Or),
- voire même devenir négative obligeant ces communes de verser une contribution à l'Etat (4 en Côte-d'Or).

L'abondement de la DGF du bloc communal étant essentiellement ciblé en faveur des établissements publics intercommunaux.

Les critères de calcul de la DGF sont complexes, peu lisibles et particulièrement injustes, dès lors qu'ils privent les communes de recettes de fonctionnement destinées à assurer des charges de compétences transférées de l'Etat par les lois de décentralisation !

L'exemple de Saint-Apollinaire est évocateur de ce contexte.

DOTATIONS DE L'ETAT						
ANNEE	Dotation forfaitaire		Solidarité Rurale		TOTAL	EVOLUTION
	Montant	Evol en %/n-1	Montant	Evol en %/n-1		
2013	592 749,00		50 836,00		643 585,00	en €/n-1
2014	637 361,00	7,53%	70 578,00	38,83%	707 939,00	64 354,00
2015	589 134,00	-7,57%	62 121,00	-11,98%	651 255,00	-56 684,00
2016	306 163,00	-48,03%	70 578,00	13,61%	376 741,00	-274 514,00
2017	178 830,00	-41,59%	77 840,00	10,29%	256 670,00	-120 071,00
2018	133 607,00	-25,29%	77 818,00	-0,03%	211 425,00	-45 245,00
2019	88 561,00	-33,72%	77 261,00	-0,72%	165 822,00	-45 603,00
2020	64 536,00	-27,13%	80 808,00	4,59%	145 344,00	-20 478,00
2021	36 342,00	-43,69%	83 387,00	3,19%	119 729,00	-25 615,00
2022	0,00	-100,00%	84 378,00	1,19%	84 378,00	-35 351,00
2023	0,00		96 756,00	14,67%	96 756,00	12 378,00

L'analyse de ce tableau révèle que Saint-Apollinaire a subi un manque à gagner cumulé sur sa dotation globale de fonctionnement de 4 263 331 € entre 2015 et 2023, en prenant l'année 2014 comme référence (valeur la plus élevée). A l'époque, la DGF représentait quasiment 10 % du budget de fonctionnement de la commune ; c'est dire la proportion importante de cette recette qui fait aujourd'hui défaut dans l'équilibre du budget de fonctionnement.

A cela pourrait s'ajouter une baisse de la Dotation de Solidarité Rurale pour les communes membres de métropole à cause du transfert des voiries à l'organe communautaire puisque le critère de kilométrage de voirie rentre dans le calcul de la DSR des communes. Pour Saint-Apollinaire, l'effet de cette disposition reviendrait à - 13 000 € par an.

L'épuisement des ressources financières en provenance de l'Etat pose le problème de l'autonomie financière des villes et villages de France. Le seul levier disponible pour les maires repose sur les taux d'imposition des propriétaires des fonciers bâti et non bâti. A l'heure où le pouvoir d'achat des foyers se trouve de plus en plus contraint, il n'est pas envisageable d'augmenter la fiscalité locale au-delà des revalorisations des bases.

A l'inquiétude des élus sur la baisse des recettes issues de l'Etat, il faut ajouter les dépenses rendues obligatoires et non compensées telles :

- des normes toujours plus contraignantes et plus nombreuses
- ou de nouvelles charges pour les collectivités : l'élaboration de la Base Adresse Nationale par exemple, ou les uniformes scolaires demain

Le conseil municipal de Saint-Apollinaire espère que ce vœu soit entendu et que des actions concrètes soient entreprises en urgence pour soutenir les collectivités locales dans cette période de difficultés économiques et financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE 28 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) un avis favorable au vœu proposé par Jean-François Dodet, pour que le gouvernement :

- prenne en considération la situation financière dégradée des communes,
- reconsidère les dotations globales de fonctionnement des communes,
- définisse des critères de calcul de ces dotations de fonctionnement simples, lisibles, équitables pour toutes les communes,
- mette en place des mesures d'accompagnement dès 2024 pour atténuer les effets délétères de la baisse des dotations de fonctionnement sur les budgets à venir des communes.

Fait à Saint-Apollinaire, le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **27 DEC. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Les secrétaires,



Antoine CAMUS

Fatiha CHARIFI ALAOUI

Date de publication : **27 DEC. 2023**



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 021-212105407-20231227-2023_104-DE



2023 12 27

2023 12 27